

Cas-type S2

SPÉCIALISÉ INTENSIF en zone de plaine

1 personne - 55 ha - 500 brebis - Productivité 1,5 - 11 brebis/ha SFP

75 % des lactations et 100 % de l'engraissement des agneaux en bergerie, 30 % de maïs ensilage dans les fourrages stockés, céréales autoconsommées et achat de complémentaire azoté pour les agneaux



Ce système intensif, avec un peu d'accélération du rythme d'agnelage d'une race herbagère, concerne plus particulièrement les zones à bon potentiel des Pays de la Loire et du Bocage des Deux-Sèvres. Il permet l'obtention de niveaux de productivité relativement élevés, mais nécessite une très bonne technicité et une conduite rigoureuse du troupeau.

Le caractère limitant de la surface se traduit par un chargement relativement important, et l'équilibre entre maïs ensilage et céréales à paille varie selon les zones en fonction de leurs potentiels respectifs



RESEAUX D'ÉLEVAGE

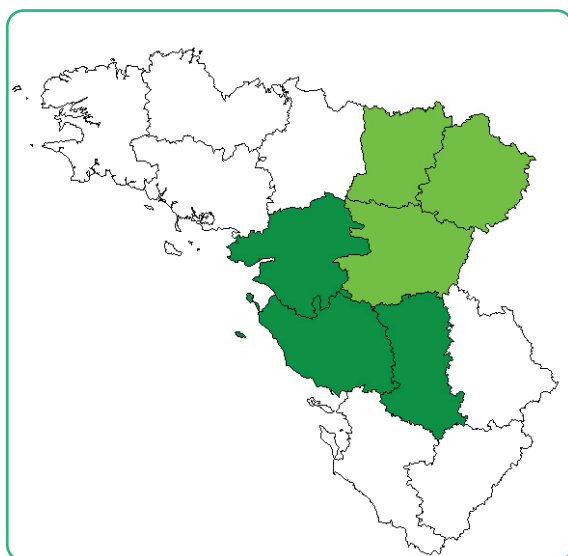


INSTITUT DE L'ÉLEVAGE



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

PRÉSENTATION DU SYSTÈME



Atouts :

- combinaison d'une bonne productivité et des caractères bouchers des races herbagères.
- Bonne autonomie alimentaire grâce au maïs ensilage et aux céréales autoconsommées.
- Ventes régulières toute l'année.

Contraintes :

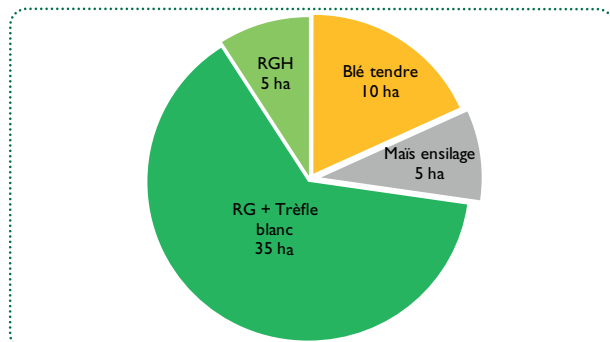
- Nécessité d'une forte technicité et d'un suivi rigoureux de la reproduction.



Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire, Bretagne

GESTION DES SURFACES

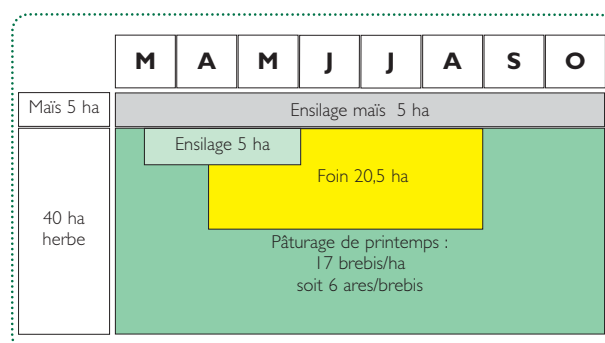
Assolement



- Toutes les prairies fauchées sont déprimées.
- Des brebis peuvent être maintenues en bergerie au printemps, la priorité étant donnée à la constitution des stocks.
- Les temporaires sont à base de RGH ou de mélange de RGA-TB.
- Les brebis agnelant en contre-saison ne sont remises à l'herbe qu'en fin d'hiver, à l'exception d'un lot.
- Les brebis agnelant en saison sont rentrées en bergerie vers la mi-décembre.



> L'utilisation des surfaces fourragères



La récolte

	ha	Rendement/ha	Quantité
Ensilage de maïs	5	10,5 tMS	51 tMS
Ensilage d'herbe	5	4 tMS	20 tMS
Foin	20,5	3,5 tMS	77 tMS
Total			148 tMS
Paille	10	4 T	40 T
Céréales	10	65 qx	650 qx

La fertilisation

(unité/ha)	N	P	K
Ensilage	120	0	0
Foin	80	0	0
Pâturage	30	0	0
Maïs	18	46	0
Moyenne SFP	54	0	0
Céréale	100	0	0
Moyenne SAU	62	0	0

Surface labourée

Surface labourée 22,8 ha
- 8 ha de prairies (durée 4 ans)
- 4,8 ha de maïs
- 10 ha de céréales

- 8 ha de prairies reçoivent 15 tonnes/ha de fumier.
- Le fumier n'est apporté que sur le maïs en rotation courte, à raison de 30 tonnes/ha. Le reste du maïs ne reçoit pas de fertilisation organique étant donné le précédent cultural de type prairies.

Le Bilan des minéraux

> Bilan apparent hors fixation symbiotique (kg/ha SAU)

	N	P	K
Solde	75	10	4



FONCTIONNEMENT DU TROUPEAU

> Résultats

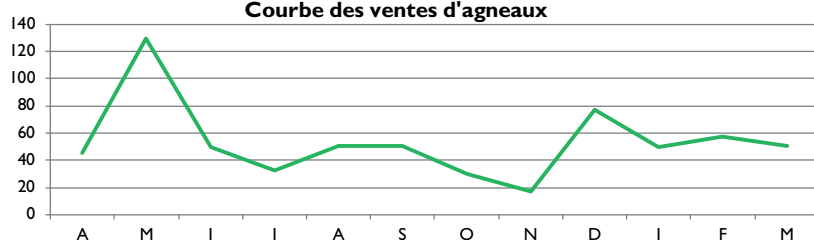
Taux de mise bas	104 %
Prolificité	175 %
Mortalité agneaux	18 %
Productivité numérique	150 %
Taux de renouvellement	22 %

Les 3 premiers lots de lutte de contre saison sont épongés, avec deux tiers des brebis inséminées. Les brebis de contre saison sont échographiées pour être remises en lutte en saison. Les agnelles sont luttées en octobre. Les 50 brebis agnelées en septembre sont "accélérées" et remises en lutte en novembre.

> Conduite de la reproduction

	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M
Luttés	100	100	100		172		110	50				
Mises bas	40					73	75	70		164		100
Ventes	45	130	50	33	51	50	30	17	78	50	58	51

Courbe des ventes d'agneaux



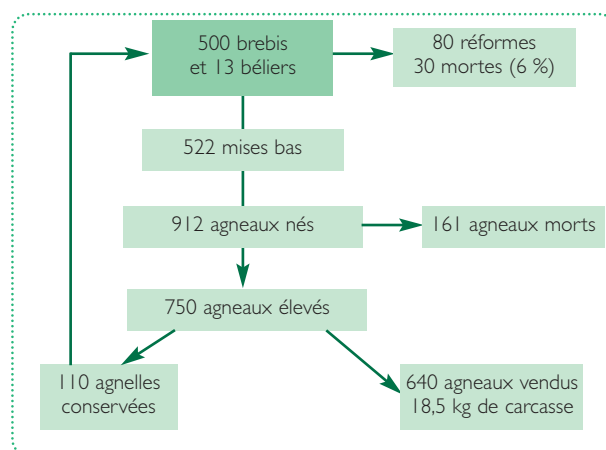
Alimentation

	Total (kg)	Kg/brebis	Kg/agneau	Kg/couple brebis/agneau
Ensilage de maïs (MS)	51 000	101	0	101
Ensilage d'herbe (MS)	20 000	40	0	40
Foin (MS)	77 000	129	17	154
Paille	3 000	7	0	7
Total fourrage	151 000	277	17	302
Céréales	62 400	46	53	125
Tourteau de soja	9 380	19	0	19
Complémentaire azoté	16 870	0	23	34
CMV	2 500	5	0	5
Total concentrés	91 150	70	75	182
% concentré prélevé	68			
Concentré/kg carcasse produit	6,6			

Les lactations des 2 premiers lots de contre saison se font avec de l'ensilage d'herbe.

Les 2 lots de mises bas d'hiver (novembre et janvier) sont alimentés avec de l'ensilage de maïs de la fin de gestation jusqu'à la lactation. Les lactations des agnelles et des brebis de printemps se font à l'herbe.

> Schéma de fonctionnement



ORGANISATION DU TRAVAIL

Les bâtiments



- Bergerie :
 - . 240 places + 340 agneaux sevrés
 - . 1 040 m²
 - . 180 brebis logées sous un tunnel (280 m²)
 - . 240 places de cornadis

84 % des brebis sont logées

Total : 2,6 m²/brebis

- Hangar : stockage et matériel
 - . 310 m²
- Stockage concentré :
 - . 2 cellules de 300 et 350 qx
 - . 2 silos de 5 tonnes
- Parc de tri

Le foncier



- 10 km de clôtures



Le travail d'astreinte

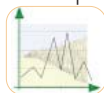
- 1 900 heures (1 700 à 2 600), soit 3,8 h/brebis et 2,5 h/agneau élevé

Le travail de saison



- 120 jours, dont 45 pour le troupeau, 60 pour la SFP et 15 pour les céréales

Les pointes de travail



- Ce système se caractérise par un volume de travail relativement important et sans véritable temps mort, avec des brebis en bergerie pendant presque toute l'année. L'engraissement en bergerie des agneaux, ainsi que la faible pression des parasites et maladies en zone à faible densité ovine, permettent cependant de limiter les interventions sur le troupeau.

Le matériel



- En propriété :
 - . 2 tracteurs (4 RM 75 cv et 2 RM 65 cv) et chargeur frontal
 - . épandeur engrais 12 m
 - . véhicule utilitaire
 - . remorque
 - . benne 3 points
 - . désileuse-pailleuse
 - . ordinateur et chien de troupeau
- En co-propriété :
 - . faneuse
 - . andaineur
- En CUMA :
 - . charrue et tracteur
 - . combiné de semis direct et semoir de précision
 - . pulvérisateur 1 200 l
 - . épandeur fumier 12 T
 - . faucheuse conditionneuse
 - . round-baller
 - . gyrobroyeur
 - . plateau à balles rondes
 - . benne monocoque 12 T
- A l'entreprise :
 - . ensilage
 - . moisson

Pour en savoir plus

Coordination

Vincent Bellet
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes,
Tel : 05 49 44 74 94
@ : vincent.bellet@idele.fr

Réseau ovins viande

Nathalie Augas
Charente
Tel : 05 45 84 09 28
@ : nathalie.augas@charente.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture Deux-Sèvres
Tel : 05 49 77 15 15
@ : accueil@deux-sevres.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture Vienne
Tel : 05 49 44 74 74
@ : accueil@vienne.chambagri.fr

Gilles Clénet
Loire-Atlantique
Tel 02 53 46 60 01
@ : gilles.clenet@loire-atlantique.chambagri.fr

Laurent Fichet
Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe
Tel : 02 41 33 61 00
@ : laurent.fichet@maine-et-loire.chambagri.fr

Stéphane Migné
Vendée
Tel : 02 51 36 82 77
@ : stephane.migne@vendee.chambagri.fr

Alain Gouédard
Bretagne
Tel : 02 23 48 26 92
@ : alain.gouedard@ille-et-vilaine.chambagri.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Ce document a reçu l'appui financier du Casdar, du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire et de FranceAgriMer.



Novembre 2013

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris CEDEX 12
www.idele.fr - PUB IE : 00 13 55 024

Cas-type S2

SPÉCIALISÉ INTENSIF en zone de plaine

1 personne - 55 ha - 500 brebis - Productivité 1,5 - 11 brebis/ha SFP

75 % des lactations et 100 % de l'engraissement des agneaux en bergerie,
30 % de maïs ensilage dans les fourrages stockés, céréales autoconsommées
et achat de complémentaire azoté pour les agneaux

LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES EN CONJONCTURE 2012

% /PB	LES PRODUITS	120 400 €
74 %	Ovins viande	89 380 €
	Ventes	79 560 €
	640 agneaux lourds de bergerie de 18,5 kg C. à 6,20 €/kg	73 410 €
	80 brebis de réforme à 65 €	5 200 €
	2 béliers de réforme à 75 €	150 €
	1 000 kg de laine à 0,80 €/kg	800 €
	Achat d'animaux	- 1 080 €
	3 béliers achetés à 360 €	- 1 080 €
	Aides	10 900 €
	Prime à la brebis : 500 têtes à 21,80 €	10 900 €
11 %	Grandes cultures	12 700 €
	Cession interne au troupeau : 624 q à 20,00 €	12 480 €
	Cession interne de semences	220 €
15 %	Autres aides	18 320 €
	Aides découplées : 55 ha à 324 €	17 820 €
	Franchise de modulation	500 €

% /PB	LES CHARGES	78 040 €
36 %	Charges opérationnelles	43 190 €
	Troupeau	70 €/brebis 34 810 €
	Concentrés	47 €/brebis 23 740 €
	Frais divers d'élevage	15 €/brebis 7 470 €
	Frais vétérinaires	7 €/brebis 3 600 €
	Surface fourragère	128 €/ha 5 745 €
	Engrais et amendements	72 €/ha 3 250 €
	Semences	41 €/ha 1 850 €
	Phytosanitaires	10 €/ha 460 €
	Fournitures pour fourrages	4 €/ha 185 €
	Productions végétales	264 €/ha 2 640 €
	Engrais et amendements	118 €/ha 1 180 €
	Phytosanitaires	83 €/ha 835 €
	Semences	62 €/ha 620 €
29 %	Charges de structure hors amortissements et frais financiers	34 855 €
	Main-d'oeuvre (MSA + salaires)	142 €/ha SAU 7 870 €
	Foncier	107 €/ha SAU 5 870 €
	Matériel	212 €/ha SAU 11 685 €
	Bâtiments et installations	14 €/ha SAU 765 €
	Autres charges	159 €/ha SAU 8 730 €

35 %	EXCÉDENT BRUT d'EXPLOITATION	42 360 €
------	-------------------------------------	-----------------

ANNUITÉS	15 680 €
-----------------	-----------------

AMORTISSEMENTS FRAIS FINANCIERS	12 320 € 3 700 €
--	-------------------------

DISPONIBLE POUR EXPLOITANT ET L'AUTOFINANCEMENT	26 680 €
--	-----------------

RÉSULTAT COURANT	26 340 €
-------------------------	-----------------



QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Indicateurs Exploitation		Indicateurs Atelier (500 brebis)	
Produit brut/UMO	120 400 €	Produit Brut/brebis	179 €
EBE/PB	35 %	Alimentation directe/brebis	47 €
EBE/UMO	42 360 €	Alimentation directe/kg carcasse	1,7 €
Revenu agricole/UMO	26 340 €	Surface fourragère/ha	128 €
Charges de structure totales/ha	926 €	Surface fourragère/brebis	11 €
Charges de mécanisation totales/ha	290 €	Frais d'élevage/brebis	22 €
Annuités/EBE	37 %	Marge brute/produit	55 %
Marge de sécurité/EBE	21 %	Marge brute/brebis	98 €
		EBE/brebis	85 €

COÛT DE PRODUCTION

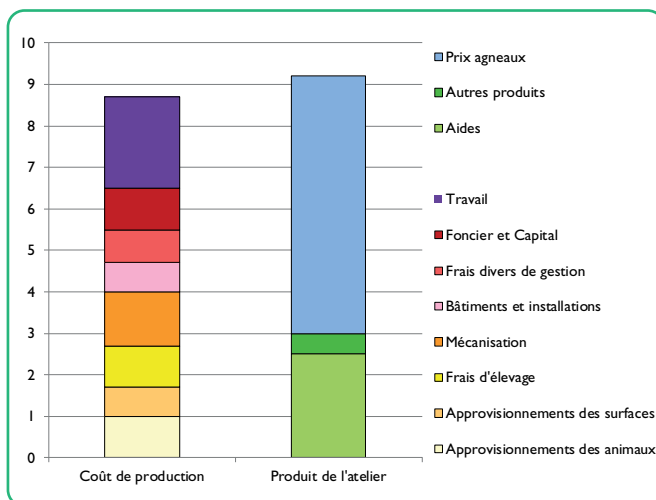
Produit ovin	9,2 €
Ventes	6,2 €
Autres produits	0,5 €
Aides	2,5 €

Coût de production	8,7 €
Aliments	1,0 €
Frais surfaces	0,7 €
Frais élevage	1,0 €
Mécanisation	1,3 €
Bâtiments	0,7 €
Frais divers & gestion	0,8 €
Foncier et capital *	1,0 €
Travail **	2,2 €

* Rémunération capital : 2,3 %

** Rémunération : 1,5 SMIC/UMO

kg vendus/UMO ov	11 800 kgc
------------------	------------



Prix de revient pour 1,5 SMIC	5,7 €
Rémunération permise	1,9 SMIC

CAPITAL ET INSTALLATION

Investissements nécessaires	223 K€
- Bâtiments et équipements	95 K€
- Matériel et divers	52 K€
- Cheptel	55 K€
- Stocks alimentaires	21 K€

Par rapport à une valeur de construction ou d'achat, des décotes de 35 % pour les bâtiments et de 40 % pour le matériel ont été appliquées, correspondant à la présence d'équipements amortis ou encore à un âge moyen de 3 ans.

FINANCEMENT ET RESULTATS

	Installation	Croisière
Emprunts LMT (soit en %)*	190 K€ (85 %)	112 K€ (50 %)
Taux moyen	3 %	5 %
Durée moyenne	10 ans	10 ans
Capitaux propres	33 K€ (15 %)	112 K€ (50 %)
EBE	42 K€	42 K€
Annuités	22 K€	16 K€
Annuités/EBE	53 %	37 %
Disponible pour vivre et investir	20 K€	27 K€
Prélèvements	15 K€	18 K€
Marge de sécurité/EBE	11 %	20 %

* en % du capital d'exploitation = investissements nécessaires

SENSIBILITE DU SYSTEME

PN : +/- 0,15	4 920 €
Prix : +/- 0,30 €/kg carcasse	2 740 €
Concentré : +/- 0,15 €/kg carcasse	1 600 €

Pour en savoir plus

Coordination

Vincent Bellet
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-
Charentes,
Tél : 05 49 44 74 94
@ : vincent.bellet@idele.fr

Réseau ovins viande

Nathalie Augas
Charente
Tél : 05 45 84 09 28
@ : nathalie.augas@charente.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture
Deux-Sèvres
Tél : 05 49 77 15 15
@ : accueil@deux-sevres.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture
Vienne
Tél : 05 49 44 74 74
@ : accueil@vienne.chambagri.fr

Gilles Clénet
Loire-Atlantique
Tél 02 53 46 60 01
@ : gilles.clenet@loire-
atlantique.chambagri.fr

Laurent Fichet
Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe
Tél : 02 41 33 61 00
@ : laurent.fichet@maine-et-
loire.chambagri.fr

Stéphane Migné
Vendée
Tél : 02 51 36 82 77
@ : stephane.migne@vendee.chambagri.fr

Alain Gouédard
Bretagne
Tél : 02 23 48 26 92
@ : alain.gouedard@ille-et-
vilaine.chambagri.fr

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Ce document a reçu l'appui financier du Casdar, du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire et de FranceAgriMer.



Novembre 2013